



الاتحاد العام لعمالة المغرب  
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

## Les recommandations de la CGEM à la Commission Consultative de la Régionalisation (CCR)


Rabat, le 19 mars 2010


*Signature*

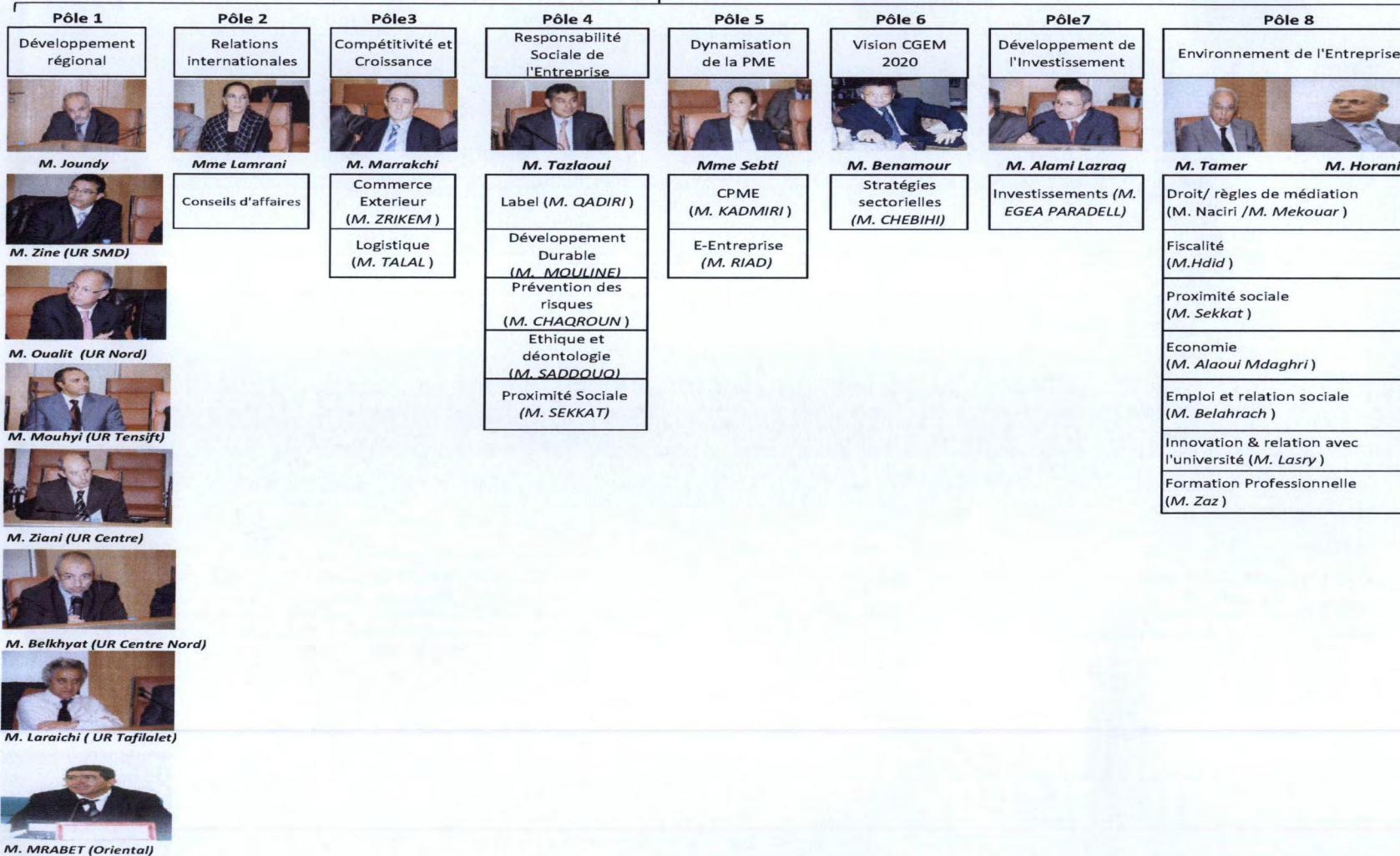
# La régionalisation au cœur de notre stratégie

الاتحاد العام لقطاع الأعمال  
Confédération Générale des Entreprises du Maroc



<b>Président</b>

<b>M. Horani</b>

<b>Vice-Président</b>

<b>M. Tamer</b>





## L'approche régionale

- Dans notre réflexion, **notre principal souci a été de vous présenter une approche strictement socio-économique** en faveur du développement de la future régionalisation.
- Il s'agit de **favoriser la synergie** entre les Régions selon les impératifs de la **bonne gouvernance territoriale**, des spécificités, des potentialités propres à chaque région, mais aussi **une intégration des opérateurs économiques** pour impulser une dynamique à la région dans sa globalité.
- Notre démarche se place comme **force de proposition** avec la priorité de conférer plus de cohérence, d'efficacité pour renforcer la position de proximité vers le secteur privé et un souci d'équilibrage économique.





## Les 7 recommandations proposées par la CGEM

- 1 Découpage régional économique
- 2 Décentralisation et déconcentration
- 3 Climat des affaires
- 4 Infrastructures
- 5 Ressources humaines et R&D
- 6 Développement durable
- 7 Recommandations de mise en œuvre





## Recommandation n 1 : Découpage régional économique

La CGEM propose de prendre en compte **le critère économique dans le découpage régional** pour une viabilité à terme des régions. Dans ce découpage, le **centre urbain** jouera le rôle de **moteur de la région**.

Ce découpage doit favoriser :

- **L'équilibre économique** avec un espace économique potentiellement viable à terme
- **Les synergies et complémentarités** entre régions
- **La dynamique compétitive** entre les régions

La CGEM précise, qu'au-delà des seuls aspects économiques, devront également, être **prises en considération les ressources de la région**.

Les **stratégies nationales doivent être adaptées et déclinées** au niveau de chaque région selon ses spécificités et cela, dans **un souci d'équilibre et de solidarité économique**.

*vision globale déclinée au  
niveau de la région*





## Recommandation n 2 : Décentralisation & déconcentration

Les objectifs stratégiques ou les résultats attendus, suite à la régionalisation avancée sont :

- **La décentralisation de prise de décision** (eg. aménagement du territoire...);  
*autonomie de décision - seul moyen d'achèvement -*
- **L'autonomie la plus large possible au niveau procédural** (eg. procédure de création d'entreprises); *possibilité pour chaque région d'avoir sa propre procédure. ne pas une formule en -*
- **Le redéploiement des compétences administratives** pour un service public de proximité dans une logique de bonne gouvernance.  
*(déconcentration)*

Afin de traiter de la diversité des situations locales et y apporter des réponses adaptées, de simplifier, accélérer et adapter les démarches administratives.

Ainsi, la concurrence interrégionale serait stimulée et permettrait :

- De renforcer l'attractivité régionale ;
- D'améliorer la compétitivité des régions ;
- D'augmenter rapidement les PIB régionaux.

**Les maitres mots seraient : pro activité, efficacité, rapidité**





## Recommandation n 3 : Climat des affaires (juridique et fiscal)

Les objectifs stratégiques ou les résultats attendus, suite à la régionalisation avancée sont au niveau juridique :

- **L'harmonisation du droit des affaires entre les régions ;** (*legis natio*)
- **L'autonomie renforcée au niveau des tribunaux de commerce pour le traitement local des procédures et litiges ;**
- **La mise en place de centres régionaux de médiation et d'arbitrage** afin d'alléger les tribunaux de commerce.

Et au niveau de la fiscalité :

- **La fixation par les collectivités de certains impôts** afin d'attirer les entreprises par l'attractivité fiscale ou le développement d'infrastructures renforçant la compétitivité régionale. ;
- **La redistribution de revenus fiscaux nationaux (IS, IR, TVA)** pour contribuer à l'équilibre économique des régions ;
- **La maîtrise du cumul des prélèvements fiscaux nationaux et régionaux** afin de ne pas altérer la compétitivité des entreprises (eg. bouclier fiscal).





## Recommandation n 4 : Infrastructures (zones industrielles, pôles de compétitivité, transport et logistique, utilités...)

En matière d'infrastructures, les objectifs stratégiques ou les résultats attendus, suite à la régionalisation avancée sont :

- **La Région devrait être maître d'ouvrage pour :**
  - La **gestion et l'affectation du foncier** pour favoriser les investissements (industriels, touristiques, urbanistiques...);
  - La **création et la gestion de zones à vocation économique** ;
  - La **mise en place des schémas régionaux** pour le développement **du transport et de la logistique** ;
  - **Et tout autre investissement en infrastructures.**
  
- **Pour les grandes infrastructures nationales** (autoroutes, aéroports, ports...) dont l'Etat est maître d'ouvrage, les régions devraient participer aux prises de décisions, à l'adaptation des stratégies et des plans de mise en œuvre aux contextes et initiatives locaux.







## Recommandation n 5 : Ressources humaines et R&D

En matière de ressources humaines et de recherche et développement, les objectifs stratégiques ou les résultats attendus, suite à la régionalisation avancée sont :

- **La création d'universités dans chaque région** offrant des formations généralistes mais aussi des cursus adaptés aux besoins régionaux ;
- La prise en compte des **besoins spécifiques des régions dans la formation professionnelle** ;
- **La stimulation de la recherche**, par exemple par **des incitations fiscales spécifiques** aux besoins de la région, **la création d'infrastructures ad hoc** (laboratoires...) mais aussi par **la mise en place de fonds de financement au niveau régional** ;
- **La création d'un cadre de vie attractif (scolarité et santé publique)** pour attirer et retenir la population active.





## Recommandation n 7 : Mise en œuvre

L'atteinte de ces objectifs est **fortement tributaire d'une bonne mise en œuvre** et c'est pourquoi la CGEM recommande :

- **Un effort d'amorçage réalisé par l'Etat selon une logique de discrimination positive.** En effet, lors de la phase de transition, l'Etat devrait accompagner les régions jusqu'à ce que celles-ci deviennent économiquement viables (moyens financiers et ressources humaines) ;
- **La progressivité de mise en place de la régionalisation avancée.** Chaque région doit « avancer » à son rythme, toutefois optimisé, pour atteindre le schéma cible fixé ;
- **La consolidation des acquis, la préservation de la croissance, du développement économique et social, ainsi que la compétitivité des entreprises tout au long du processus de régionalisation :** le processus de régionalisation dans ses modalités de mise en œuvre ne doit pas altérer la compétitivité et les résultats du pays ;
- **L'association du secteur privé dans le pilotage de la mise en œuvre** avec ses objectifs de croissance et du développement économique et social.





## Recommandation n 6 : Développement durable

**En matière de développement durable, les stratégies doivent rester nationales tout en encourageant les initiatives régionales.**

Les objectifs stratégiques ou les résultats attendus, suite à la régionalisation avancée sont les suivants :

- **L'accès généralisé aux utilités** (eau potable, assainissement, électricité, télécommunications...) dans les régions à une tarification attractive et équitable entre les régions (péréquation tarifaire nationale) quel que soient leurs ressources ;
- **La création d'observatoires régionaux sur le développement durable** (indicateurs environnementaux et suivi des projets) ;
- **La région doit encourager et accompagner les communes dans la mise en œuvre d'initiatives régionales de développement durable** (traitement des déchets, assainissement des eaux...) et en particulier à favoriser la mutualisation ;
- **L'encouragement des projets industriels dans le domaine des énergies renouvelables** (par exemple plaques photovoltaïques) et d'une façon générale **ayant trait au développement durable.**





## Conclusion

### **OSONS ET INNOVONS TOUS ENSEMBLE**

pour faire de ce grand chantier structurant une réussite pour le développement socio-économique de notre pays.

